



Perte d'Emploi du Dirigeant

Entrenez,
tout en protégeant les vôtres !

 assurance **citoyenne**



L'offre Perte d'Emploi du Dirigeant a vocation à vous protéger, vous et les vôtres



Les garanties de votre contrat Perte d'Emploi du Dirigeant ⁽¹⁾



Contexte économique instable, défaillances de fournisseurs et de clients importants... votre entreprise peut voir sa situation se dégrader rapidement. Et vous n'êtes pas à l'abri d'une perte d'emploi. **Les entrepreneurs ne bénéficient d'aucune couverture en cas de chômage.** Le régime obligatoire d'assurance chômage est réservé exclusivement aux salariés titulaires d'un contrat de travail avec un lien de subordination reconnu par le Pôle Emploi, ce qui exclut très souvent les chefs d'entreprise.

Une protection financière pour vous et vos proches ⁽¹⁾

Un revenu garanti entre 12 et 18 mois

En cas de chômage, vous pourrez maintenir votre niveau de revenus

Limité à 6 PASS (Plafond annuel de la Sécurité sociale) et après 12 mois de carence.



Un capital accident jusqu'à 50 000 €

- En cas de **Décès Accidentel du bénéficiaire**, la personne que vous avez désignée, perçoit sous forme de capital la totalité des prestations restantes
- En cas d'**Invalité professionnelle totale ou partielle d'origine accidentelle**, un capital vous est également versé

Des garanties étendues à vos proches

Parce qu'une perte d'emploi impacte aussi les dépenses de la famille, nous souhaitons vous accompagner en vous donnant un coup de pouce au-delà de l'indemnisation financière, avec :

- Le **remboursement de 50% de votre assurance habitation** (plafond de 1 000 €)
- Le **remboursement des frais scolaires et de loisirs** (250 € par enfant avec un plafond de 1 000 €)

Une aide à la reprise d'activité professionnelle

Vous allez reprendre une société ou un fonds de commerce ?

Afin de faciliter votre projet, nous continuons à vous accompagner en vous versant un **capital égal au montant des indemnités de 2 trimestres.**

(1) Selon clauses et conditions au contrat.

					
Éléments garantis ⁽¹⁾	Décision judiciaire sous contrainte économique touchant l'entreprise	Décision amiable sous contrainte économique touchant l'entreprise	Révocation ou non renouvellement du mandat	Décès suite à un accident	Invalité suite à un accident
Indemnisation journalière 	✓	✓	✓ (en option)		
Budget Multirisque habitation 	✓	✓	✓ (en option)		
Capital 				✓	✓
Frais scolaires et de loisirs 	✓	✓	✓ (en option)		
Coaching retour à l'emploi 	✓	✓	✓ (en option)		

(1) Selon clauses et conditions au contrat.



Les risques couverts et les modalités de l'offre Perte d'Emploi du Dirigeant



Les risques couverts et les modalités de l'offre Perte d'Emploi du Dirigeant



Risques couverts⁽¹⁾

Événements touchant l'entreprise sur décision judiciaire sous contrainte économique

Sauvegarde
Redressement judiciaire
Liquidation judiciaire
Jugement arrêtant un plan de cession

Événements touchant l'entreprise sur décision amiable sous contrainte économique

Dissolution anticipée
Cession
Fusion ou absorption
Restructuration profonde

En option

Événements liés à la situation du dirigeant

Révocation ou non-renouvellement de mandat social

Exemples de sinistres



▪ Suite à une conjoncture économique défavorable, un entrepreneur voit sa société mise en liquidation judiciaire.

Solution AXA : Grâce à l'offre Perte d'Emploi du Dirigeant, l'entrepreneur peut assurer jusqu'à 80 % de ses revenus pendant 18 mois.



▪ Suite à la cessation de son activité, un chef d'entreprise de TPE/PME souhaite se donner les moyens d'une recherche d'emploi efficace et organisée de manière optimale.

Solution AXA : Grâce à notre partenaire Arthur Hunt, l'entrepreneur bénéficie d'un coaching personnalisé.



▪ Un dirigeant d'entreprise voit son mandat non-renouvelé. Il doute de sa **capacité financière** à supporter les charges liées aux dépenses de sa famille.

Solution AXA : Son assurance habitation (à concurrence de 50 % d'une cotisation annuelle), les dépenses scolaires et loisirs de sa famille sont couvertes (250 € par enfant limité à 1 000 €).

Principales exclusions du contrat⁽¹⁾

Ne peut bénéficier des garanties, le dirigeant :

- Ayant 59 ans ou plus au jour de l'affiliation et 58 ans si l'option révocation est souscrite.
- Qui n'est pas inscrit au Pôle Emploi et qui n'est pas en recherche d'emploi au sens des dispositions des articles L5421-1 et suivants du Code du Travail.
- Bénéficiaire au titre de la fonction déclarée lors des dispositions des articles L 5421-1 et suivants du Code du Travail relatifs aux travailleurs privés d'emploi.
- Ayant quitté volontairement sa fonction.
- Dont la révocation a été votée par l'Affilié ou par tout actionnaire (ou associé) membre direct ou indirect de la famille de l'Affilié et/ou qui partage le même foyer fiscal.

Activation du contrat

- Durée de vie du contrat :
- Il commence à la date d'accord entre vous et AXA. Ses effets débutent après une carence de 12 mois.
 - S'il s'agit d'un contrat à tacite reconduction, il est reconduit si non-dénonciation.
- Disponibilités des services du cabinet d'expert :
- Les services sont disponibles dès le début de la durée de vie du contrat et en cas de sinistre garanti.

En cas de résiliation

- Modalités légales de résiliation du contrat :
- La demande de résiliation doit se faire par recommandé avec AR.
 - Elle doit respecter le préavis prévu par le contrat.

Contacts

CHECK-UP DE CARRIÈRE
coachingrh.axa@arthur-hunt.com

COACHING RETOUR À L'EMPLOI
📞 Votre interlocuteur AXA habituel

(1) Selon clauses et conditions au contrat.

(1) Selon clauses et conditions au contrat.



Les services inclus dans l'offre Perte d'Emploi du Dirigeant ”



Pourquoi cette offre est-elle citoyenne ? ”



Check-up de carrière

Profitez d'un prix réduit pour l'accompagnement par un cabinet reconnu leader de l'accompagnement des chefs d'entreprise.

Pour vous, un prix négocié par AXA (réduction de 25% par rapport aux prix moyens du marché pour une prestation de bilan professionnel - 750€ HT)

Les objectifs du check-up de carrière :

- Faire un point objectif sur votre carrière, recenser vos acquis.
- Identifier vos domaines de forces et de faiblesses.
- Argumenter vos décisions d'évolution et les mettre en œuvre
- Approfondir les éléments susceptibles d'engager un choix professionnel d'engager un choix professionnel.



Coaching retour à l'emploi

Une prestation de coaching pour projet de repositionnement professionnel (emploi salarié ou un projet de reconversion) intégralement financée par AXA à hauteur de 1.500 €.

Un accompagnement en présentiel et à distance en 4 étapes pour une durée de 3 mois

- Bilan professionnel « Check-up de carrière »
- Identification, construction et validation de votre projet professionnel
- Élaboration du pack de communication : CV, lettre de motivation et présence sur les réseaux sociaux professionnels, formation aux techniques de recherche d'emploi et à l'entretien de recrutement
- Réalisation et suivi d'un plan d'actions individuel et aide à la recherche active grâce à des documents support et un accès à une plateforme on line AHC : mise à disposition de conseils, d'outils et d'actualités.



Parce qu'elle fait rimer assurance et confiance

- En tant qu'entrepreneur vous ne bénéficiez d'aucune indemnisation en cas de chômage, c'est pourquoi AXA met à votre disposition auprès de votre conseiller un document clair et simple sur l'assurance perte d'emploi du dirigeant. **Vous comprenez ainsi facilement les garanties et services de cette offre, dans quelles situations vous pouvez l'activer mais aussi dans quels cas elle ne vous couvre pas.**

- En cas de difficultés, **AXA va au-delà de la seule indemnisation et vous aide à retrouver un emploi ou à mener à bien votre projet de reconversion en vous mettant en relation avec un expert** issu d'un cabinet de conseils en Ressources Humaines. Pendant trois mois, **vous êtes accompagné gratuitement dans l'élaboration de votre projet professionnel**, de la réalisation des outils de communication (mise à jour du CV, lettre de motivation, présence sur les réseaux sociaux) à la réalisation et au suivi d'un plan d'actions individuel.



Parce qu'elle encourage les comportements responsables et vous protège contre les risques d'aujourd'hui

- Et même quand tout va bien, c'est toujours utile de faire le point : vous **bénéficiez d'une réduction de 25 % sur une prestation de coaching**, réalisée par le cabinet leader de l'accompagnement du chef d'entreprise. Vous pouvez ainsi **prendre du recul pour développer votre projet entrepreneurial et votre parcours.**



Parce qu'elle vous permet de préserver votre énergie et celle de la planète

- Moins de papier, moins de complexité ! Avec l'offre perte d'emploi du dirigeant les **conditions générales de votre contrat sont dématérialisées** : votre conseiller peut, si vous le souhaitez, vous les envoyer directement par mail plutôt que de les imprimer. Vous avez même la **possibilité d'opter pour la signature électronique de votre contrat.**



Votre interlocuteur AXA



assurance citoyenne

Cette offre appartient à la gamme « Assurance citoyenne ». Par cette démarche, AXA s'engage à plus de confiance, plus de prévention, plus de solidarité, plus d'engagement pour l'environnement, et incite chacun à adopter un comportement plus responsable. Pour en savoir plus sur les atouts citoyens de cette offre, rendez-vous sur [axa.fr](https://www.axa.fr).

En savoir plus sur [entreprise.axa.fr](https://www.entreprise.axa.fr)